



Bulletin municipal d'informations de

Tréglamus

Le

Cocagnard

Mars 2018 - N° 41



Edito du maire

LES COORDONNEES ET NUMEROS UTILES



MAIRIE

02.96.43.17.93
mairietreglamus@wanadoo.fr

ECOLE PRIMAIRE

02.96.43.18.20
ecole.treglamus@laposte.net

SALLE MULTIFONCTION

02.96.43.53.38

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

02.96. 43.50.23
<http://treglamus.bibli.fr>

PHARMACIE DE GARDE

32 37

INFIRMIERE LOCALE

02.96.21.88.67

CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

02.96.44.56.56

PÔLE DE PROXIMITÉ DE BELLE-ISLE-EN-TERRE

02.96.43.35.08

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

02.96.43.31.07

CENTRE DE LOISIRS

02.96.43.31.07

GENDARMERIE NATIONALE BELLE-ISLE-EN-TERRE

02.96.43.30.17

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Au printemps dernier, les élections présidentielles et les élections législatives ont porté une nouvelle majorité au pouvoir, faisant voler en éclat le paysage politique dont nous étions coutumiers.



En début d'année 2017, la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre disparaissait, pour laisser place à la Communauté d'Agglomération « Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération » (GP3A), regroupant ainsi 57 communes, et formant un territoire de 87 000 habitants.

Au niveau communal, le fait marquant a été l'ouverture, à la mi-août, de notre commerce multiservice « Au Cel'ty » (bar, épicerie, journaux). L'objectif était pour nous, élus, de revitaliser le centre Bourg en offrant un commerce de proximité aux habitants. Je vous invite d'ailleurs à le faire vivre, chacun à votre manière.

La rentrée scolaire de septembre s'est bien déroulée, avec des effectifs en forte hausse, avoisinant les 100 élèves et le retour à la semaine de 4 jours.

Le projet de réhabilitation du groupe scolaire se finalise. L'élaboration et l'aménagement de l'ensemble du projet, tant architectural que fonctionnel, se sont fait en concertation avec les élus, les enseignants, les parents d'élèves et le personnel communal.

Cet équipement est emblématique pour notre commune. Affirmer un équipement public majeur dans une commune telle que la nôtre est un gage d'une population active et en renouvellement.

Je renouvelle l'assurance de mon engagement et de celui du Conseil Municipal pour défendre et pour développer notre commune.

Bonne lecture à tous

Dominique PARISCOAT, MAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

• REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Lecture du projet d'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Tréglamus et présentation de la carte des infrastructures classées.

Notre commune étant concernée par la Route Nationale 12 (Infrastructure empruntant le territoire communal) et la route départementale 767 (Infrastructure n'empruntant pas le territoire communal mais dont les secteurs affectés par le bruit concernent la commune), il y a lieu d'émettre un avis sur ce projet d'arrêté abrogeant l'arrêté précédent en date du 13 mars 2003.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral présenté.

• MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX DEPARTS EN RETRAITE ET AU RECLASSEMENT DES AGENTS DE LA CATEGORIE C

il y a lieu de régulariser le tableau des effectifs suite aux recrutements effectués au 1er Février 2017 (départs en retraite de 2 agents en 2016) et au reclassement des agents de la catégorie C au 1er janvier 2017.

De plus, la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique recruté au 1er Février 2017 fixée à 17H30 n'est pas adaptée. Après validation du planning annualisé de l'agent, le nombre d'heures fixées n'étant pas suffisant, la commission du personnel souhaite que la DHS de cet agent soit fixée à 20H30 dès que possible.

Le conseil municipal :

- Accepte la demande de modification de la DHS de l'adjoint technique de 17H30 à 20H30 à compter du 1er mars 2017
- Décide la suppression du poste d'agent de maîtrise suite au départ en retraite de l'agent
- Décide de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 13 Février 2017

• ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR POUR L'ECOLE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un problème de luminosité avec le vidéoprojecteur de la classe de CM, ainsi qu'un problème de déformation de l'image suite à la chute du tableau il y a quelques mois.

Le devis présenté porte sur l'achat d'un vidéoprojecteur modèle actuel spécial TBI (Tableau Blanc Interactif), modèle à focale courte.

le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise CETSI pour un montant de 579,00 HT, soit 694,80 TTC et s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2017 opération 134 – Article 2183

• BAIL COMMERCIAL. FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Les travaux de réhabilitation d'un logement en commerce et la construction d'une annexe (comprenant sanitaires et remise) sont en cours. Par conséquent, il y a lieu dès à présent de fixer le montant du loyer pour le bail commercial. M. le Maire précise que s'agissant d'un logement avec activité commerciale, toutes les dépenses et recettes afférentes à ce logement seront soumises à TVA.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Précise que la date d'entrée en jouissance sera effective dès l'achèvement des travaux
- Autorise le Maire à signer le bail commercial en l'étude de Me De Lambilly, Notaire à Belle-Isle-en-Terre pour le logement du commerce et l'annexe (remise de 13.70 m²)

- Précise qu'une délibération sera prise ultérieurement pour valider le choix de la personne retenue pour la gérance
- Précise que les charges suivantes seront supportées par le locataire, à savoir : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'habitation, charges courantes (Eau, électricité, gaz, Téléphone..)
- Fixe le montant du loyer à 300 € HT soit 360 € TTC indexé sur le coût annuel de l'inflation.

• REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE. CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'agence départementale d'appui aux collectivités locales ADAC 22 a effectué pour la commune une étude de faisabilité sur la réhabilitation du groupe scolaire. M. le Maire donne lecture du dernier compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 24 Janvier 2017.

La commune souhaite désormais lancer une consultation en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation/extension du groupe scolaire. La consultation préconisée est une consultation en 2 phases :

- 1^{ère} phase : sélection des candidats admis (3) à présenter une offre par rapport à différents critères après publication d'un avis d'appel public à la concurrence
- 2^{ème} phase : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre après analyse des offres et auditions des 3 candidats.

Le travail des 3 candidats admis à présenter une offre, sous forme d'une proposition d'esquisse, sera indemnisé à la hauteur de 3 000€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire :

- à lancer une consultation en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre selon la procédure préconisée par les services de l'ADAC
- à lancer dès à présent les diagnostics (amiante, plomb...) et le relevé topographique

• TRAVAUX AEP 2016 | INTERCONNEXION - DEVIS SUEZ INTEGRATION A LA SUPERVISION EXISTANTE

M. Tartivel, Maire-Adjoint informe de l'avancement des travaux d'interconnexion sur le réseau d'eau engagés en 2016 et devant être terminés très prochainement.

Il présente le devis de SUEZ – Agence de Ploumagoar- portant sur l'intégration des données des débitmètres pour la supervision de notre réseau d'eau potable pour un montant de 2 450,00 € HT, soit 2 940,00 € TTC (carte concernant les débitmètres).

Le conseil municipal :

- retient l'offre de l'entreprise SUEZ pour le montant indiqué.

• OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

La commune de TREGLAMUS, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole des Côtes d'Armor, aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 2 mois – Echéance 10/04/2017
- Conditions : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.50 %
- Frais : 0,25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office et sur une durée de 2 mois soit 42 €

Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision.

La Vie Municipale

SEANCE DU 20 MARS 2017

• ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2017. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017- article 6574

Amicale Laïque. Tréglamus	1 180 €
Association des Chasseurs. Tréglamus	255 €
Club de Rink Hockey Tréglamus	700 €
Club du 3ème âge Tréglamus.....	300 €
Coopérative scolaire Tréglamus	1 200 €
Comité local FNACA .Tréglamus.....	200 €
Randonneurs du Jaudy Tréglamus.....	185 €
US Tréglamus.....	1 000 €
US Tréglamus – Vétérans.....	120 €
ADAPEI des Côtes d'Armor	50 €
Solidarités Paysans.....	50 €
Comité mycologique des Côtes d'Armor.....	185 €
La Rose Espoir. Ploumagoar	50 €
Partage et emplois Guingamp.....	50 €
Pierre Le Bigault Muco Callac.....	50 €
Restau du Coeur St Briec.....	50 €
Grâces Twirling Club.....	64 €
Rêves de clown.....	50 €
Association Bulles d'eau. Guingamp.....	40 €
CFA Plérin.....	24 €
Maison Familiale Rurale de Plérin.....	16 €
Centre Aide Alimentaire Pays de Guingamp.....	475 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp.....	16 €
US Ménez Bré Louargat.....	80 €
Badminton Club d'Argoat Grâces.....	16 €
Guingamp Roller Skating.....	32 €
Steredenn d'Armor.....	16 €
Canoë Kayak Guingamp.....	16 €
Dojo du Trieux Guingamp.....	16 €
SCB Gym Guingamp.....	16 €
Comité des Fêtes. Tréglamus.....	500 €
Breizilois darts. Tréglamus.....	120 €
Croix Rouge.....	50 €
Studio Danse et Forme Guingamp.....	40 €
Téléthon.....	50 €
Secours catholique.....	50 €
Maison Familiale rurale Plabennec.....	16 €
Twirling Goudelin.....	16 €

• APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

M. Denis TARTIVEL, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2016 de la Commune, du Service des Eaux, de l'Assainissement et du Lotissement, dressés par M. Dominique PARISCOAT, Maire, ainsi que les compte de gestion dressés par le Trésorier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs, les comptes de gestion de l'ensemble de ces budgets.

• BUDGET SERVICE DES EAUX. FINANCEMENT DE TRAVAUX INTERCONNEXION RESEAU EAU POTABLE.EMPRUNT DE 140 000 € AUPRES DU CRCA DES COTES D'ARMOR.

M. Tartivel, Adjoint, présente les offres de prêt pour le financement de travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable. Il rappelle le

montant des travaux qui s'élèvent à 318 000 €, subventionnés à hauteur de 178 000 € par l'Agence de l'Eau et le SDAEP. Le besoin de financement est de 140 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ décide d'emprunter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, mieux-disante, dans les conditions suivantes :

Montant : **140 000 €** - Taux fixe : 1,57 %

- Durée : 20 ans – Périodicité : Trimestrielle

- Echéances à capital constant

- Frais et commissions : 0,15.% du montant de l'emprunt

• SERVICE DES EAUX CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'AMELIORATION SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. PROGRAMME 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation de bureau d'études a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour le programme de travaux AEP 2017.

Cinq cabinets ont été consultés et quatre ont répondu à la consultation.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par les services du SDAEP.

Au vu de ce rapport, il propose de retenir le cabinet ING CONCEPT (Landivisiau) classé 1er par rapport à l'offre financière et la valeur technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir le cabinet ING CONCEPT pour un montant de 7 500,00 € HT, soit 9 000,00 € TTC.

- Autorise le Maire à signer le devis correspondant et les pièces du marché de maîtrise d'œuvre.

• EFFACEMENT DES RESEAUX AU BOURG RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DEVIS D'ORANGE

M. le Maire informe le conseil municipal de l'étude d'effacement des réseaux BT/EP/FT au bourg, effectuée par le SDE des Côtes d'Armor.

Pour l'effacement du réseau téléphonique, Orange a présenté un devis qui se chiffre pour la commune à la somme de 761.04 € TTC.

Le montant prit en charge par Orange est de 6 640.96 €.

Le conseil municipal,

- Autorise le maire à signer le devis précité d'un montant de 761.04 € TTC et la convention correspondante.

• REHABILITATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN COMMERCE et CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ANNEXE AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 juillet 2016 relative au marché de maitrise d'œuvre confiée au cabinet de M. Jean-Yves PHILIPPE, architecte.

M. Philippe a présenté un avenant à son marché initial.

Le présent avenant a pour objet :

- De fixer le coût définitif des travaux

- D'établir le forfait de rémunération tel qu'il résulte du coût des travaux suite aux modifications demandées notamment l'agencement intérieur de la partie commerce et la construction d'un bâtiment annexe (sanitaires et remise)

Le cout définitif du marché de maitrise d'œuvre est fixé à 6 990,23 € HT, soit 8 388,28 € TTC.

Le conseil municipal valide l'avenant proposé et autorise le Maire à le signer.

• COMMERCE. CHOIX DU GERANT

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du commerce ont débuté début mars 2017. Le planning prévoit la fin des travaux fin juin 2017.

Un jury de recrutement composé de la commission « commerce » s'est réuni afin d'étudier les candidatures pour la gérance de ce commerce. Le jury a rencontré les quatre personnes postulantes.

M. le Maire expose au conseil municipal le compte-rendu du recrutement suite à ces entretiens.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient la candidature de **Mme MORDELET Céline** pour le poste de gérante du commerce communal.
- Précise que la prise de poste sera effective en fonction de l'évolution des travaux
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la prise de gérance de ce commerce (bail...)

• OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

M. TARTIVEL, Adjoint, expose au conseil municipal que les précédentes lignes de trésorerie arrivent à échéance au 10/04/2017. La commune de TREGLAMUS, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole des Côtes d'Armor, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 ans – Echéance 05/04/2018
- Conditions : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1.50 %
- Frais : 0,25 % du montant de la ligne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€

• GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. le Maire informe le conseil municipal, que conformément au code général des collectivités territoriales et au code général des impôts, la communauté d'agglomération, lors du conseil communautaire du 26 janvier 2017, a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre l'EPCI et les communes membres.

Il y a lieu par conséquent de désigner un représentant par commune pour siéger à cette commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne **M. PARISCOAT Dominique, Maire, pour y siéger.**

• ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE KOAD AR PAOUR LOUARN

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 20 janvier 2017, la commune de Tréglamus est redevenue propriétaire des parcelles cadastrées C 1110 et ZC 131 par acte authentique signé auprès de la SCP Bailly Cauro.

La société CMGO riveraine a manifesté le souhait d'acquérir une portion de ces parcelles d'une surface d'environ 2 843 m².

Le Maire rappelle que les circulations se poursuivront via le chemin de contournement de la carrière (Cadastré ZC 147, 149, 151, 153, 155 et 157) dont la commune dispose de l'usufruit.

Préalablement à la vente, il est nécessaire d'aliéner cette portion de chemin rural selon les conditions fixées aux articles L 161-10, L161-10-1, R 161-25 à R161-27 du code rural et de la pêche maritime. Cette procédure d'aliénation comprendra notamment une enquête publique.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de vendre une portion de ce chemin.

Le conseil municipal procède à un vote :

- Pour le principe de vendre : 13
- Abstention : 1

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure d'aliénation d'une portion du chemin et précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur. Après enquête publique, une nouvelle délibération devra être prise pour valider la décision définitive.

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

BUDGET PRIMITIF 2017. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de maintenir, comme en 2016, les taux des différentes taxes et fixe ces taux comme suit pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 15,66 %
- Foncier Bâti : 20,50 %
- Foncier non bâti : 93,82 %

• BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 228 613,08 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2016 intégralement à la section investissement 2017.

L'HOMME A TOUJOURS EU BESOIN DE L'EAU. AUJOURD'HUI, C'EST L'EAU QUI A BESOIN DE L'HOMME.

LYONNAISE DES EAUX LANCE LE CONTRAT POUR LA SANTÉ DE L'EAU.
www.contratpourlasantedeleau.fr

Suez environnement
Lyonnaise des Eaux

N° CRISTAL 0 977 408 408

La Vie Municipale

• TARIFS REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal donne son accord pour fixer les tarifs de cantine comme suit mais précise que ces augmentations ne seront effectives qu'à la rentrée de septembre 2017.

CANTINE

- Elève : 2.35 €
- Enseignant : 4.05 €
- Elève. Tarif dégressif à c/3ème enfant : 1.90 €
- Personnel : 2.85 €
- Tarif pour le goûter du matin -forfait mensuel 2.87 €

• BUDGET SERVICE DES EAUX 2017

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 735.89 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2016 intégralement en recettes d'investissement 2017.

• REHABILITATION D'UN LOGEMENT EN COMMERCE ET CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE. ATTRIBUTION DU LOT 3 Bis « AGENCEMENT INTERIEUR »

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyses des offres pour le lot 3 bis « Agencement » qui n'avait pas été attribué précédemment lors de la réunion de conseil municipal du 13 février dernier.

5 entreprises ont soumissionné pour l'agencement intérieur du futur commerce.

Le conseil municipal retient l'entreprise **CUISINELLA. PLOUMAGOAR** pour la somme de **6379.81 € HT**, soit **7 655.77 € TTC** et autorise le Maire à signer les pièces du marché correspondant.

• AMENAGEMENT DU BOULODROME

Présentation des devis reçus pour l'aménagement extérieur du boulodrome.

Le conseil municipal

➢ Retient l'offre de l'entreprise moins disante **RAULT TP. de PLELO** pour un montant de **4 993,50 € HT**, soit **5 992,20 € TTC**

• PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION BAFD DE Mme REAUD Elodie

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Réaud Elodie a suivi, suite à l'obtention de son BAFA, la formation complémentaire de BAFD, nécessaire à sa fonction en tant que responsable de la garderie périscolaire.

Le conseil municipal autorise le Maire à régler les frais correspondant d'un montant de 702,00 € à l'organisme de formation : CEMEA DE BRETAGNE. Quimper.

✍ SEANCE DU 08 JUIN 2017

• CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Lecture au conseil municipal de la proposition de convention

relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED, réseau venant en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, mis en place sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Ce réseau est basé à l'école de Belle-Isle-en-Terre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Belle-Isle-en-Terre et la Commune de TREGLAMUS pour l'année scolaire 2016-2017 et accepte le versement de la participation financière fixée à 1 € par enfant inscrit à l'école

• DEMANDE D'UNE COMMUNE VOISINE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Lecture du courrier de M. le Maire de Plouisy sollicitant une participation financière de la commune de Tréglamus pour 2 enfants de Tréglamus scolarisés à Plouisy.

Le conseil municipal de Tréglamus est soucieux de maintenir les effectifs de l'école et se mobilise régulièrement pour conserver la 4^{ème} classe, précise que la restructuration du groupe scolaire est maintenant engagée pour accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les enfants de la commune et réitère sa position et confirme ne pas vouloir participer financièrement à cette prise en charge, l'école de Tréglamus pouvant accueillir ces enfants.

• MODIFICATION DE TABLEAU DES EFFECTIFS. AUGMENTATION DHS D'UN AGENT

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 13/02/2017 relative à l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique M. HENRY Jérôme, à compter du 1er mars 2017 : passage de 17H30 à 20H30.

Le comité technique départemental a émis un avis favorable en date du 25.04.2017.

Le CM émet un avis favorable pour transformer le poste d'Adjoint technique, passant ainsi de 17H30 à 20H30.

• COMMERCE.AVENANTS AUX MARCHES Lots 1-2--4-5-6-7

Présentation des avenants proposés par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves Philippe relatifs aux travaux d'aménagement du commerce.

Les plus-values et moins-values (modifications et travaux supplémentaires) sont présentées comme suit au conseil municipal et soumis à l'approbation de celui-ci.

- **LOT 1 Terrassement VRD Aménagement extérieur** : SARL JEGOU : - 930,00 € HT
- **LOT 2 GROS-ŒUVRE** : SARL JEGOU : + 1 327.50 € HT
- **LOT 4 CLOISONS-PLAFONDS** : SARL FERCOQ : + 1 229.15 €
- **LOT 5 CARRELAGE** : M. TONNELIER : + 742,00 € HT
- **LOT 6 PEINTURE** : SARL MAHOU : - 120,00 € HT
- **LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRE VMC ELECTRICITE** : SARL LE GOFF + 117,89 € HT

Le Conseil Municipal approuve les avenants pour les lots indiqués ci-dessus

• COMMERCE COMMUNAL. ACHAT D'UNE LICENCE IV

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux relatifs au commerce communal. La réception de chantier est prévue le 06 juillet prochain. Il est donc urgent d'acquiescer une licence IV.

Le conseil municipal autorise le Maire à acquiescer une licence IV et à signer les documents administratifs relatifs au transfert de la licence.

• TRAVAUX ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2017. PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le conseil municipal approuve le DCE tel que présenté par ING concept, maître d'œuvre, et autorise le maire à lancer les consultations

• APPROBATION DU TRANSFERT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DU RESEAU D'EAUX USEES (ASSAINISSEMENT) ET DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT IMPASSE DE « CROAS-LEIN » DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS.

Le Maire rappelle que M. et Mme Kernivinen ont réalisé un lotissement (3 lots à usage d'habitation) au lieu-dit « Impasse de Croas-Lein ».

Parmi les obligations du lotisseur figurait la réalisation du réseau intérieur du lotissement pour la distribution en eau potable et l'assainissement ainsi que les eaux pluviales. A terme, ces réseaux ont pour vocation d'être intégrés dans le patrimoine de la Commune, à l'exclusion des branchements particuliers.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération qui approuve la convention de transfert de l'ensemble des réseaux du lotissement impasse « Croas Lein » dans le patrimoine de la Commune de Tréglamus et propose d'accepter, à titre gratuit, ce transfert dans le patrimoine de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MAITRISE D'OEUVRE. SELECTION DES CANDIDATS

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire, une consultation a été lancée en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 09 Mai 2017, a retenu 3 bureaux d'étude : - LAAB FAUQUERT. LANNION
- JY PHILIPPE. ST CONNAN
- B.HOUSSAIS. LA ROCHE DERRIEN

Chaque candidat retenu doit présenter son rendu pour le 23 juin prochain.

Le montant de l'indemnisation des candidats non retenus est fixé à 3000 € TTC.

L'audition des candidats doit avoir lieu le 05 juillet prochain.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte cette rémunération.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire, un relevé topographique de l'école doit être établi avant la réhabilitation. M. le Maire présente au conseil municipal les devis des différents cabinets de géomètres.

Le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet A&T Ouest de Guingamp, moins disant, pour la somme de 1 460,00 € HT, soit 1 752,00 € TTC.

• ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Lors du vote du budget 2017, un crédit a été inscrit pour l'achat de matériel pour le service technique.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour l'achat de matériel divers pour le service technique auprès de la SAS ALEXANDRE (Plouisy) pour un montant de 2 733,00 € TTC,
- pour l'achat d'une débroussailleuse thermique, d'un taille haie et d'un souffleur thermique auprès de la SAS ALEXANDRE (Plouisy) pour un montant de 4 881,00 € TTC et sollicite pour l'achat de ce matériel spécifique une aide auprès du FIPHP. (Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

SEANCE DU 05 JUILLET 2017

• PROGRAMME DE VOIRIE 2017. MARCHÉ ENTREPRISE EUROVIA

Présentation des offres de prix des 3 entreprises ayant répondu à la consultation pour la réalisation des travaux de voirie et du rapport d'analyse des offres (établi par l'ADAC) suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 29 juin 2017.

Le conseil municipal valide le choix de la commission communale et accepte de retenir l'entreprise EUROVIA (Agence de Ploufragan), moins disante pour un montant de 78 159,00 € HT, soit 93 790,80 € TTC,

• ACHAT D'UN VEHICULE.

Monsieur LE JONCOUR, adjoint, présente le devis reçu pour l'achat du véhicule pour lequel la commission voirie a porté son choix. Quelques membres du CM ont été voir le véhicule.

Le camion benne est à vendre au prix de 16 000 TTC, carte grise incluse.

Le conseil municipal donne son accord pour acheter ce camion benne au Garage CRENN de Ploubalay pour la somme de 16 000 € et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

• ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2017-2018

Le Maire informe l'Assemblée de la publication au Journal Officiel le 28 juin 2017, du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce texte donne la faculté aux communes de déroger dès la rentrée 2017 à l'organisation de la semaine scolaire et de proposer 8 demi-journées sur 4 jours.

M. le Maire précise qu'une demande éventuelle de dérogation doit

roudenngrafik
Votre imprimeur breton

Imprimerie traditionnelle et numérique
Impression grand format
Studio de création graphique...

la chaîne graphique à
365°
un peu plus
que le tour de
la question

www.roudenn.fr

Z.I. DE BELLEVUE. GUIGAMP - 02 96 119 729

ARTISAN MAÇON
NEUF & RÉNOVATION

AGRANDISSEMENT
MUR EN GABION
MUR EN PIERRES
JOINTS A LA CHAUX
SUR MAÇONNERIE PIERRES
CRÉATION D'OUVERTURE

LE BIHAN
Cédric

1 Parc Min Guen - 22540 TREGLAMUS
02.96.43.16.12

La Vie Municipale

être adressée à Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale pour le 06 Juillet délai de rigueur.

Monsieur le Maire signale que le Conseil d'Ecole réuni ce jour est favorable au retour à la semaine à 4 jours. Un sondage auprès des parents d'élèves a été réalisé.

M. le Maire informe que les communes des alentours, notamment celles du territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre souhaitent toutes passer à la semaine de 4 jours. Il informe également, que dans ce cas, un centre de loisirs sera mis en place le mercredi à la journée, si accord de l'inspection académique pour le passage à 4 jours.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, souhaite dès la rentrée 2017-2018, une semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours, et sollicite une dérogation auprès de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

SEANCE DU 17 JUILLET 2017

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2017 PASSATION DU MARCHÉ : ENTREPRISE RAULT TP. PLELO

Présentation du rapport d'analyses des offres établi par le cabinet ING CONCEPT, maître d'œuvre, suite à l'appel d'offres relatif aux travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable allant du village du « Mézou » au village de « Crech-Ar-Maout ».

Le conseil municipal retient l'entreprise RAULT TP (PLELO) pour un montant de 162 903,00 € HT, soit 195 483,60 € TTC et autorise le Maire à signer le marché correspondant et précise que les travaux seront réglés sur le budget Service des Eaux.

SEANCE DU 24 JUILLET 2017

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE. CHOIX DE L'ARCHITECTE

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 08 Juin 2017 retenant 3 cabinets d'architectes dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Ces candidats ont été auditionnés le 05 juillet dernier.

Le rapport d'audition établi par l'ADAC et présentant notamment le classement des prestations des 3 candidats est présenté à l'assemblée.

Le conseil municipal procède à un vote pour choisir le maître d'œuvre :

- 9 voix pour le cabinet PHILIPPE
- 6 voix pour le cabinet LAAB FAUQUERT
- 0 voix pour le cabinet B. HOUSSAIS

Il retient l'offre de **M. Jean Yves PHILIPPE**, architecte à St Connan (22) pour un montant de **87 300,00 € HT, soit 104 760 € TTC** pour la mission de base et les missions complémentaires et autorise le Maire à

signer l'acte d'engagement et les pièces relatives au marché, ainsi qu'à lancer toutes les consultations annexes.

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2017

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE. ETUDE DE SOL. BUREAU DE CONTROLE ET SPS. Choix des Bureaux d'études

Présentation des différentes offres de prix reçues pour lancer l'étude de sol, choisir le bureau de contrôle et le coordonnateur SPS (en matière de sécurité et de protection de la santé) dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire.

Le conseil municipal retient les entreprises suivantes pour les montants indiqués et autorise le Maire à signer les devis et contrats correspondants :

- Etude de Sol : Société FONDASOL de Brest, pour un montant de 2 050 € HT (2 460 € TTC)
- Bureau de Contrôle : Société QUALICONSULT de Saint Grégoire (35), pour un montant de 5 599 € HT (6 178.80 € TTC)
- SPS : M. Sever de Saint-Laurent pour un montant de 1 830 € HT

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2016

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

BUDGET SERVICE DES EAUX 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une facture de GP3A pour la fourniture d'eau potable d'un montant de 3 755,07 €. Cette dépense correspond à l'article 13 de la convention passée avec

LA CHAROLAISE
Boucherie
Charcutier - Traiteur
du Pré à votre Assiette

PLOUMAGOAR : 02 96 11 98 81
GRACES : 02 96 44 28 11
BOURBRIAC : 02 96 43 40 27

Centre Hippique
de Tréglamus

- Leçons débutants & confirmés à partir de 6/7 ans
- Cours pour adultes
- Stages
- Compétition CSO
- Balades Ménez Bré et plage

Renseignements & inscriptions **06 58 42 34 27**

la Communauté de Communes de Bourbriac. Cet article stipule que la commune de Tréglamus s'engage à verser à la communauté de communes de Bourbriac (désormais Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération) la part collectivité correspondant à l'achat d'eau (tarif vente en gros).

Par ailleurs notre délégataire d'eau potable SUEZ versera de son côté au délégataire SAUR la part exploitation stipulé à l'article 14.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide de modifier le budget Service des Eaux comme suit :

Dépenses Fonctionnement : + 4 000,00 €

Recettes Fonctionnement : + 4 000,00 €

Et approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

• BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA SUPPRESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE « KOAD AR PAOUR LOUARN » A TREGLAMUS EN VUE DE L'ALIENATION A UN RIVERAIN

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que la portion de chemin rural a cessé d'être affectée à l'usage du public, et considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquiescer la portion de chemin concerné,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve l'aliénation d'une portion du chemin rural de « Koad ar Paour Louarn »
- Demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquiescer la portion du chemin rural de « Koad ar Paour Louarn.»

• LOGEMENT LOCATIF VACANT. LANCEMENT DE PROCEDURE

M. le Maire informe le conseil municipal que la locataire d'un logement communal au 17 Rue de la Mairie a quitté ce logement.

Cette locataire n'a pas informé comme il se doit la mairie en adressant le courrier légal de préavis et sans restituer les clés.

Le conseil municipal, donne son accord pour lancer la procédure d'expulsion du locataire et mandate le cabinet de Me Eid, huissier de justice à BEGARD pour engager la procédure.

• BAIL : LOGEMENT LOCATIF au n°3, Place du Bourg.

Départ au 15 Juillet dernier de la locataire du logement au n°3 Place du Bourg. De nouveaux locataires ont été trouvés. Le nouveau bail entre la Commune et les futurs locataires sera établi en l'étude de Me De Lambilly, Notaire à Belle-Isle-en-Terre.

• REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A GAZ A LA SALLE DES SPORTS

La chaudière à la salle des sports ne fonctionne plus, par

conséquent il n'y a plus d'eau chaude pour les utilisateurs de la salle des sports.

Présentation des différentes solutions pouvant être envisagées : remplacement de la chaudière à gaz, ou installation d'un ballon d'eau chaude. Les devis reçus sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide de remplacer la chaudière existante et retient l'offre de l'entreprise Erwan GRESSUS (Plouisy) pour un montant de 6 622.13 € HT soit 7 946.56 € TTC.

• COMMERCE. AVENANT n° 2 AU MARCHÉ Lot 7

Présentation de l'avenant proposé par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves Philippe relatifs aux travaux d'aménagement du commerce pour le lot n° 7 « Electricité, Plomberie sanitaires-VMC ».

Le remplacement de la chaudière, initialement prévu dans le marché, n'a pas été effectué ; par conséquent le marché est modifié.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 pour le lot indiqué ci-dessus. SARL LE GOFF moins-value résultante : - 1 073.43 € HT soit - 1 288.12 € TTC

• MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE BEGARD ANNONCEE AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a annoncé, une nouvelle fois, le projet de fermeture de la Trésorerie de Bégard au 1^{er} janvier 2018. Il propose néanmoins de maintenir des permanences locales au moment des déclarations et paiement des impôts.

Cette proposition de réorganisation du service est étudiée par le Ministère de l'Action et Comptes Publics qui rendra une décision fin septembre.

La Trésorerie de Bégard, forte de 5 agents, conseille, assure le suivi et l'exécution de 70 budgets pour le compte de 15 communes, 2 EHPAD et 3 syndicats. Ce sont 40 millions d'euros, tous budgets confondus, qui sont engagés, auxquels il faut rajouter 19 millions qui sont collectés dans cet important Centre des Finances Publiques.

Les activités seraient toutes transférées vers la Trésorerie de Guingamp, profitant qui plus est, de ne pas remplacer 3 des 5 agents qui vont partir à la retraite.

La charge de travail étant déjà plus que tendue à Guingamp, il va de soi que le service rendu va considérablement se dégrader, au détriment des petites communes notamment et, bien-sûr, au détriment de la population concernée. Eloignement géographique particulièrement pour les populations les plus fragilisées, pour le dépôt des régies, par conséquent, une perte de temps considérable pour les agents de nos collectivités, des risques aggravés pour le transport des fonds...



Alain Tonnellier
Maçonnerie, carrelage
Neuf et rénovation
22540 Tréglamus

02 96 21 26 77 • 06 80 26 54 50

<http://www.alain.lesateliers.org>



Céline Mordelet

Bar, épicerie, dépôt de pain, gaz, journaux

1 place du bourg

22540 Tréglamus

02.96.11.37.81

La Vie Municipale

Cette décision étant jugée injuste et inacceptable, le Conseil Municipal de TREGLAMUS, avec 10 voix pour et 2 abstentions, prend une motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Bégard.

• ECOLE PRIMAIRE. PROJET « CINEMA » ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme Vishouarn, Adjointe aux affaires scolaires, présente au conseil municipal le projet porté par l'Inspection d'académie et l'UFFEJ Bretagne (Union française du film pour l'enfance et la jeunesse en Bretagne). La classe de CM1-CM2 de l'école primaire de Tréglamus a posé sa candidature et a été retenue pour mener ce projet consistant à la réalisation d'un film d'animation.

Plusieurs acteurs de la culture interviendront à plusieurs échelons : la DRAC, l'Education Nationale, le cinéma de Guingamp et l'association GwinZegal de Guingamp.

Le financement du projet d'un montant de 6 434,00 € est présenté au conseil municipal et celui-ci accepte de verser une subvention d'un montant de 900,00 € à l'UFFEJ Bretagne – Saint Brieuc pour finaliser le financement.

✍ SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

• BUDGET COMMUNAL 2017. DECISION MODIFICATIVE N°1

M. TARTIVEL, adjoint, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le paiement du remplacement de la chaudière dans la salle des sports, dépense non prévue dans le budget primitif 2017.

Le conseil municipal, valide la décision modificative
Section d'investissement /Dépenses

- Chaudière à la salle des sports : + 8000,00 €
- Voirie : - 8000,00 €

• RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016 portant sur la création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo au 1er janvier 2017 ;

Il est rappelé que GP3A verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Dans le cadre d'une fusion d'EPCI qui était en fiscalité professionnelle unique, l'attribution de compensation versée ou perçue à compter de 2017 est égale à l'attribution de compensation que versait ou percevait cette commune en 2016.

Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

La CLECT a adopté son rapport 2017, suite à ses réunions des 14 juin, 06 septembre et 18 septembre qui émet ses propositions sur les points suivants :

- Position de principe sur la pérennisation du niveau des attributions de compensations (AC) 2016
- Compensation par les AC de la perte de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation pour les communes de l'ex CC Bourbriac à compter du 1er janvier 2017
- Restitution aux communes de la compétence animale nuisibles (frelons asiatiques)
- Gel du montant des charges transférées avec la compétence « petite enfance » de l'ex CC Paimpol-Goëlo à compter du 1er janvier 2018
- Intégration des dispositifs de dotation de solidarité communautaire dans les AC à compter du 1er janvier 2018
- Evaluation de la charge transférée dans le cadre de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 1er janvier 2018
- Evaluation de la charge transférée dans le cadre de la compétence « Gestion des zones d'activité communales » à compter du 1er janvier 2018

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport 2017 de la CLECT annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, approuve le rapport 2017 de la CLECT.

• CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MISSION D'INGENIERIE

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition d'assistance technique à l'exploitation des systèmes d'épuration exercée par le service d'aide technique (S.A.T.) du Département des Côtes d'Armor.

La mission de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif est la suivante :

- L'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues
- La validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- L'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- L'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- L'assistance pour la programmation de travaux,
- L'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels,
- L'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement.

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec le SAT du Département pour le suivi de la station d'épuration de Tréglamus (Lagunage naturel – Capacité EH : 300 EH), et autorise le maire à signer cette convention pour une durée de 4 ans (Date d'effet : dès la signature).

• INDEMNITE DE CONSEIL 2017 AU COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire présente au conseil l'état dressé par M. SAYER, Receveur municipal pour le paiement de son indemnité de conseil de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal refuse de verser l'indemnité de conseil 2017 au receveur municipal par :

- 5 voix POUR
- 7 voix CONTRE
- 2 Abstentions

• DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DE PILOTAGE DU PLUI

Par délibération du 26.09.2017 le conseil d'agglomération de GP3A a décidé de prescrire la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de son territoire.

M. le Maire présente les modalités de collaboration entre GP3A et les communes. Les conseils municipaux seront amenés à débattre sur le projet d'aménagement et de développement durable et à donner leur avis sur l'intégralité du projet du PLUI arrêté.

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration, il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger au comité de pilotage PLUI.

Le conseil municipal désigne M. PARISCAOT Dominique, membre titulaire, et M. LE JONCOUR Frédéric, membre suppléant.

De plus, M. le Maire propose de créer en interne un groupe de travail PLU TREGLAMUS

La Commission communale est composée comme suit :

M.s Pariscoat, Le Joncour, Le Quellec, Prigent et Mme Vishouarn

• PRIMES DE FIN D'ANNEE 2017 AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2017 une prime de fin d'année aux employés communaux majorée de 1.5 % par rapport à 2016, soit 808 € pour un agent à temps complet.

• APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi par la Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre

Au 31/12/2016, la commune compte 281 installations d'ANC. (Nombres d'habitants desservis par l'ANC : 674)

Sur Tréglamus, en 2016, les contrôles suivants ont été réalisés :

- 7 contrôles de conception
- 3 contrôles de réalisation ou de bonne exécution des travaux
- 7 contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien

Ce rapport n'apporte pas d'observation et est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

• DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENTAL DU GOELO ET DE L'ARGOAT (SMEGA)

Vu l'arrêté préfectoral modifié, en date du 14 novembre 2008, portant création du SMEGA, les adhérents du Syndicat sont

- Saint Briec Armor Agglomération,
- Leff Armor Communauté,
- Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération,
- Lannion Trégor Communauté
- Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- Commune de Bréhat,
- Commune de Tréglamus,
- Syndicat Mixte des eaux d'Avaour.

Les EPCI et Bréhat avaient transféré la compétence 1 :

L'animation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ainsi

que la participation à l'aménagement et la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques (bocage et circulation de l'eau sur parcellaire agricole).

Les producteurs d'eau avaient transféré la compétence 2 :

L'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et le suivi d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (études, diagnostics, information, communication, sensibilisation, conseil, formation, travaux, suivi, évaluation), notamment dans le cadre des contrats de bassins versants. Cette compétence ne concerne pas les interventions sur les périmètres de protection des captages définis par arrêtés préfectoraux.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

La compétence GEMAPI sera transférée par l'État aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Elle est constituée de 4 items :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Cette compétence ne sera pas re-transférée au SMEGA. Plusieurs EPCI membres du SMEGA ont déjà indiqué qu'ils l'exerceront en direct.

Une partie des actions relevant de cette compétence GEMAPI est actuellement mise en œuvre par le SMEGA, dans le cadre de la compétence n°1 de ses statuts. Ces derniers deviendront donc en partie caducs au 1er janvier 2018.

L'exercice des autres actions portées par le SMEGA est difficilement dissociable de celles relevant de la GEMAPI.

C'est pourquoi, le SMEGA a délibéré sur sa dissolution au 31 décembre 2017. Il sollicite maintenant ses adhérents pour leur demander de voter en ce sens.

Les EPCI assureront ensuite le portage des actions mises en œuvre jusqu'à présent par le SMEGA. Afin de garder une cohérence hydrographique, ils pourront, par convention, coopérer entre eux pour partager les moyens dont ils disposent.

En parallèle, les conditions de liquidation du SMEGA seront discutées d'ici début décembre 2017 et seront soumises à l'ensemble des organes délibérants des adhérents du SMEGA et du Comité Syndical avant la fin de l'année.

Ceci étant exposé, le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la dissolution du SMEGA au 31/12/2017,

Le conseil municipal accepte la dissolution du SMEGA au 31/12/2017 et autorise le Président à formaliser les conditions de liquidation du SMEGA.

• REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Suite aux différentes réunions du groupe de travail sur le projet de réhabilitation du groupe scolaire, l'avant-projet sommaire établi par le cabinet de M. Jean-Yves PHILIPPE, architecte, est présenté aux élus.

La Vie Municipale

Le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire tel qu'il est présenté ce jour.

• CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (GP3A)

M. le Maire indique que, dans le cadre de remplacement de nos agents communaux (absence pour congés, maladie ou formation) du personnel de GP3A peut être mis à la disposition de la commune pour effectuer des missions de remplacement.

Une convention de mise à disposition de personnel doit être signée entre la commune et la communauté d'agglomération

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel en fonction des besoins de la commune.

• PERSONNEL COMMUNAL. HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES.

M. Le Maire informe que certains agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures de travail complémentaires ou supplémentaires en fonction des besoins (remplacement d'un agent en arrêt, surcroît de travail, absence pour formation...)

Le conseil municipal autorise le personnel communal à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires en fonction des besoins des différents services.

✍ SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

• BUDGET SERVICE DES EAUX. FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE EMPRUNT DE 80 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR.

M. TARTIVEL, adjoint, donne connaissance à l'Assemblée des travaux de renouvellement de canalisations d'eau engagés en 2017 sur le réseau d'eau potable d'un montant prévisionnel de 195 490 € TTC et rappelle l'inscription d'un emprunt au Budget. Les travaux s'achèvent et le besoin de financement pour boucler cette opération se chiffre à un montant de 80 000 €.

Le conseil municipal décide d'emprunter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, moins-disante, dans les conditions suivantes :

Montant : 80 000 € - Taux fixe : 1,28 %

• **Durée : 15 ans – Périodicité : Trimestrielle**

• Echéances à capital constant

• Frais et commissions : 0,15.% du montant de l'emprunt

• BUDGET SERVICE DES EAUX

Choix de la durée d'amortissements des travaux sur le réseau d'eau potable et achevés en 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux réalisés et terminés cette année, sur le budget service des Eaux.

Le conseil municipal donne son accord pour amortir comme suit les travaux à compter de 2018

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
REDUCTEUR DE PRESSION	2 434.84 €	10 ANS
TRAVAUX INTER-CONNEXION et SUBVENTION PERCUE	382 787,52 €	30 ANS

• REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE. DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR-CAF ET CONTRAT DE TERRITOIRE

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet détaillé établi par M. Philippe, architecte, pour les travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire.

Celui-ci fait suite aux différentes réunions du groupe de travail ayant œuvré sur le projet et la validation de l'avant - projet sommaire lors de la séance du 20 Novembre 2017.

L'estimation des travaux, présentée lot par lot aux élus, se chiffre à un coût global à 1 120 200,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le programme des travaux et l'estimation prévisionnelle d'un montant de 1 120 000,00 € HT,
- Approuve l'avant-projet détaillé établi par le cabinet de M. Jean-Yves PHILIPPE, architecte, tel que présenté lors de cette séance,
- Demande à bénéficier des aides au titre de la DETR, de la CAF, de la Région Bretagne et du contrat de territoire du Département des Côtes d'Armor,
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget communal 2018,
- Autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

• REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu sur le territoire communal du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le territoire de la commune est divisé en 2 secteurs géographiques ou districts.

Fleurs du Méné
Frédéric Le Goff
1, rue des Tilleuls - 22540 LOUARGAT
02 96 43 52 67 - www.fleursdumene.com

Demain à votre service
CADIOU Fred
Entretien Parcs & Jardins
PETITS TRAVAUX
INTERIEURS ET EXTERIEURS
02 96 43 59 07
07 86 04 32 35
1 Crech ar maout 22540 TRÉGLAMUS

La commune est chargée du recrutement et de la rémunération des agents. Les 2 agents recenseurs nommés dans cette fonction sont M. SIMON Jordan et Mme ANTHOINE Adèle.

La commune va percevoir dans le cadre du recensement une dotation forfaitaire de l'état d'un montant de 1 940 € prévue pour recouvrer l'ensemble des frais liés à cette opération.

M. le Maire informe qu'il y a lieu de fixer la rémunération de ces deux agents.

Le conseil municipal décide de rémunérer les deux agents recenseurs sur la base d'un montant brut de 1 150 € chacun.

Des bons d'achat de carburant d'une valeur de 120 € leur seront de plus attribués individuellement pour leur frais de déplacement.

• MODIFICATION DES STATUS DE GP3A : COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du 19/12/2017 de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) portant modification des statuts de la communauté d'agglomération en basculant les compétences Eau et Assainissement du bloc des compétences optionnelles vers le bloc des compétences facultatives. Il expose au conseil les motifs de ce transfert.

Les communes sont donc appelées à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil décide de modifier les statuts de la communauté d'agglomération en basculant les compétences Eau et Assainissement du bloc des compétences optionnelles vers le bloc des compétences facultatives ;

Il prend acte de ce que ces compétences devront être exercées sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2019 au plus tard ;

Par ailleurs, il s'engage à préparer, au cours de l'exercice 2018 et en concertation avec la communauté d'agglomération, l'extension territoriale de ces compétences.

• ADHESION AU SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) DE GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION à compter du 1er Janvier 2018

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du 19/12/2017 de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) relative à la convention d'adhésion au service commun application du droit des sols (ADS).

Depuis la fusion des intercommunalités issue de la loi NOTRe, intervenue au 1er janvier 2017, le PETR du Pays de Guingamp recouvre le périmètre des EPCI de Lef Armor Communauté (LAC), Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) ainsi que celui de l'île de Bréhat.

Cette réorganisation du paysage intercommunal s'accompagne d'une structuration progressive des compétences et des services au sein des nouvelles entités.

Dans ce cadre et à partir du 1er janvier 2018, il a été décidé la création des services ADS de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2018 au service ADS de la communauté d'agglomération GP3A.

BUDGET COMMUNAL 2017

Section de fonctionnement

DEPENSES REALISEES	578 799.35 €	RECETTES ENCAISSEES	827 800.06 €
Charges à caractère général	170 455.38 €	Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	20 102.63 €
Charges de personnel (personnel titulaire et non titulaire+ charges sociales)	315 981.30 €	Produits des services	92 374.75 €
Atténuation de Produit		Impôts et Taxes (dont impôts locaux)	375 193.76 €
Autres charges de gestion courante	58 233.22 €	Dotations et participations de l'Etat	337 146.44 €
Charges financières : intérêts emprunts	11 013.21 €	Produits de gestion courante (locations..)	20 386.44 €
Charges exceptionnelles	95.40 €	Produits financiers	3.60 €
Amortissements	7634.34 €	Produits exceptionnels	2 592.44 €

La section de fonctionnement dégage au 31 décembre 2017 un excédent de 269 000.71 € en augmentation de 25% par rapport à l'année 2016, ce qui permet d'envisager sereinement le projet de réhabilitation de l'école qui démarrera en 2018.

TRAITEUR - ORGANISATEUR DE RECEPTIONS
Mariages, banquets, buffets, cocktails dînatoires, plats à emporter...



L'Oasis traiteur

02 96 21 42 00
Fax: 02 96 21 48 35
<http://www.loasis-traiteur.com>
loasistraiteur@orange.fr

SARL LE DIOURON - GALARDON
5 rue de l'Argoat - Parc d'activités de kerhollo Est- 22200 Saint-Agathon

TAXI DES TROIS VERSANTS

Marie-Christine et Samuel THOMAS

Transport médical assis conventionné

6, rue Restourneç - 22540 TREGLAMUS

02 96 45 27 76 - 06 08 77 56 37



Vue depuis la rue de la mairie

Ensuite, avec la collaboration de l'ADAC, nous avons lancé les consultations d'architectes pour la réhabilitation de l'école.

Vingt-cinq cabinets d'architecture nous ont répondu, et nous avons retenu trois d'entre eux pour nous faire une proposition d'esquisse sous forme de concours :

LAAB FAUQUERT - Lannion

Blandine HOUSSAIS - La Roche Derrien

SELARL - Jean-Yves PHILIPPE - Saint Connan

La présentation des esquisses s'est déroulée le 5 juillet 2017 et l'équipe municipale a retenu le Cabinet Jean-Yves Philippe pour mener à bien notre projet qui se décompose de la manière suivante :



La partie maternelle sera aménagée dans l'ensemble des locaux où elle se trouve actuellement, bâtiment situé le plus proche de l'entrée de l'école et du restaurant scolaire. Ainsi le dépôt des petits sera attenant à leurs espaces de scolarisation, dans une logique de limitation des distances et des temps de transfert.

La partie primaire sera quant à elle située dans la zone Nord de l'école, en utilisant les classes primaires actuelles auxquelles s'ajouteront deux extensions de part et d'autre du bâti existant pour permettre d'obtenir des surfaces suffisantes.

La garderie sera elle aménagée dans le rez-de-chaussée de l'ancien logement, côté rue de la Mairie, ce qui permettra d'avoir un accès spécifique pour cette partie.

L'élaboration de ce projet a été réalisée en étroite collaboration avec le personnel communal et enseignant. Vital pour l'avenir et le développement de notre commune, il nécessite un investissement financier très important. C'est pourquoi nous avons sollicité des subventions à hauteur de 50 % du projet auprès de l'Etat, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Selon l'octroi et la date des accords de subventions, les travaux pourraient démarrer à la fin de l'année scolaire.

LE COGUEN Marc

Vin - Bières - Eaux

PÉDERNEC



Tél/Fax : 02 96 45 31 90

La Vie Municipale



LE COMMERCE

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LE COMMERCE COMMUNAL ONT DÉBUTÉ EN MARS 2017.

Durant 4 mois, les lieux ont été réaménagés et réhabilités par les artisans retenus par le conseil municipal. Afin de faire le point sur l'avancée des travaux, des réunions de chantier ont eu lieu toutes les semaines, suivies par les élus ainsi que par le cabinet Jean-Yves Philippe, représenté par Madame Océane Pinabel. Dans le même temps, les sanitaires publics extérieurs ont été construits, le rejointoiement du pignon de la bâtisse a été effectué et nos employés communaux ont réalisé des travaux de restauration et de peinture à l'étage.

Pour faire le choix de son gérant, un appel à candidature a été lancé et une commission de recrutement a été mise en place afin de choisir parmi les 4 candidates motivées qui avaient

postulé. La commission a ainsi retenu la candidature de Madame Céline Mordelet.

A la fin du mois de juillet 2017, les travaux ont été réceptionnés. Le coût total de la réhabilitation s'est élevé à 93 000 €, comprenant la rénovation du commerce ainsi que les sanitaires publics à proximité du bar et attenant à la salle Ty Cocagne. Le commerce, a officiellement ouvert ses portes le 14 août 2017. Le nom de l'enseigne a fait l'objet d'un appel à idées sur Facebook. En effet, les habitants ont pu soumettre leurs propositions sur le réseau social.

A l'issue du vote, qui a pu départager les nombreuses propositions, c'est le nom de « Au Cel'ty » qui a finalement été

retenu. Le conseil Municipal a également délibéré sur le montant du loyer, qui a été fixé à 360 € par mois.

Céline offre de multiples services : bar, épicerie, journaux hebdomadaires et quotidiens, gaz, produits locaux et dépôt de pain. Nous lui souhaitons la bienvenue en terre cocagnarde.

Salle Ty Cocagne et toilettes publics



les nouvelles entreprises

Au Cel'ty

Le nouveau commerce de Tréglamus, au Cel'ty, est géré par Céline Mordelet, 37 ans. Portrait :

«Je suis originaire du Finistère et plus précisément du Léon, de formation agricole équine, j'ai ensuite obtenu un BTS de productions animales. Je suis entrée dans la vie active comme échographiste porcine pendant 3 ans. L'amour m'a conduit à Pont-Melvez en 2001 puis je me suis installée à Loc-Envel. Après 12 ans au magasin Gamm Vert de Guingamp, j'ai souhaité avoir ma propre affaire. Forte de mon expérience en gestion de magasin et de contact clientèle, j'ai postulé pour la gérance du nouveau commerce cocagnard. Cela coïncidait parfaitement avec notre envie d'acheter une maison sur Tréglamus et d'y fonder une famille, de plus Julien, mon compagnon, joue au Foot à Grâces.



Je vous propose de multiples services tels que l'alimentation, le pain, le gaz, cadeaux, paniers garnis et d'autres services comme les fleurs de Toussaint et l'organisation de café d'enterrement. »



Chris'pizzas

**Vente de pizzas
à emporter**

tous les mardis soir sur la place du bourg

06 75 53 96 75

COUVERTURE - BARDAGE

HERVÉ Richard

6 Kermadec - TREGLAMUS

06 50 86 90 81

Les Gîtes de Maryvonne et Patrick

Depuis 1998, Patrick et Maryvonne Troël, résidant au lieu-dit « Pen an Hoat » à Tréglamus, offrent deux chambres d'hôtes aux voyageurs de passage.

Forts de leur expérience et avec l'aide de la Communauté de Commune de Belle-Isle-en-Terre, ils décident en 2016 d'adhérer et de labéliser leurs chambres d'hôtes aux Gîtes de France.

C'est dans leur pavillon de plain-pied et dans un endroit calme et payagé que Patrick et Maryvonne proposent leurs chambres d'hôtes qui invitent au voyage. Deux très jolies chambres équipées, aux noms de « Safari » et « Exotic ». De plus, Patrick et Maryvonne vous proposent leur aide précieuse et leur grande connaissance du territoire d'Armor et d'Argoat pour vous faire découvrir à la fois les perles du littoral, tout comme les bijoux de la terre.



Nous leur souhaitons de belles rencontres.

CEDRIC LE BIHAN MACONNERIE

Un nouveau maçon s'est installé à Tréglamus, portrait de Cédric Le Bihan :

«Cocagnard pur souche, j'ai toujours vécu à Tréglamus, j'y ai usé mes pantalons sur les bancs de l'école. Très tôt, j'ai voulu suivre les traces de mon père, artisan maçon spécialisé dans la pierre, j'ai donc obtenu un BEP et un brevet professionnel en maçonnerie. J'ai ensuite travaillé dans l'entreprise familiale, pendant 13 ans, sur de nombreux chantiers comme les églises de Tréglamus et de Plouisy. J'y ai acquis l'expérience nécessaire à la gestion d'une entreprise. A l'approche du terme de la carrière de mon père j'ai donc souhaité m'installer. En 2011, j'ai construit ma maison sur Tréglamus et aujourd'hui, je suis marié et j'ai deux filles.



Je me suis installé depuis le 1^{er} juin et je propose des travaux tels que la construction neuve, la rénovation, les agrandissements, le jointoiment et le travail de la pierre.

SDE MECAMOBILE

Installé familialement depuis un an à la Boissière, Didier Simon, 48 ans, vient de créer son affaire.

« Pendant 29 ans, j'ai travaillé comme mécanicien auto et responsable d'atelier chez le même patron, en Normandie. Victime d'un licenciement économique, j'ai souhaité créer mon affaire. »

Ayant de la famille du côté de Pléneuf-Val-André, Didier avait pour but de rejoindre la Bretagne avec sa famille, sa femme et ses deux enfants, pour la retraite. « Les choses se sont un peu précipitées ! »

SDE Mécamobile propose les services automobiles à domicile : pneus, entretien, lustage de phares, réparation, diagnostic, cela pour toutes les marques.



« J'ai un partenariat avec 1 001 pneus et j'ai un fournisseur de pièces sur Morlaix. Je suis livré deux fois par jour. Je propose mes services, du lundi au samedi, sur un rayon de 25 km autour de Guingamp. Mon véhicule atelier me permet d'être entièrement autonome. »

Terrassement - Maçonnerie

Z.A. de Keranfeuillen

TREGLAMUS

Tél. 02 96 43 17 85





Effacement des réseaux du bourg

À LA FIN DE L'ANNÉE 2017 ET EN DÉBUT D'ANNÉE 2018, L'ENTREPRISE LE DU BASÉE À CHÂTELAUDREN ET RETENUE PAR LE SDE (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE), PARTENAIRE DES COMMUNES POUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, A RÉALISÉ L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DANS NOTRE COMMUNE : ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONE SUR LA PLACE DU BOURG, LA RUE DE TRAOU BOURG ET RUE DE LA VIELLE FORGE.

Ces travaux, d'un montant de 155 000 €, sont financés par le SDE pour 89 500 € et par la commune pour un montant de 65 500 €.

En parallèle, la conduite d'eau vieillissante a été remplacée et renforcée sur une longueur de 1 550 mètres linéaires, allant du carrefour du Rest – Le Mezou, jusqu'à Crec'h ar Maout ainsi que la rue de la Vieille Forge. Deux bornes incendie et un stabilisateur de pression ont également été remplacés, et les branchements de tous les abonnés se situant dans ce périmètre ont été remis à neuf.

Le Coût de cette opération pour le budget annexe du service des eaux se monte à 171 403 € HT, soit 206 683 € TTC, dont :

- 162 903 €HT pour les travaux réalisés par l'entreprise Rault TP de Plélo
- 7500 € pour la maîtrise d'ouvrage par l'entreprise ING Concept de Landivisiau
- 1000 € d'assistance à Maitrise d'ouvrage par la SDAEP 22 (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor)

Un emprunt de 80 000 € a été réalisé auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour financer en partie cette réalisation, l'autre partie étant autofinancée par le service des eaux.

A terme, la réalisation de ces travaux devrait permettre la réhabilitation future de la place du Bourg et le développement de l'habitat à Traou Bourg.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

LES OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol-Goëlo.

Le 26 septembre 2017, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a décidé de lancer son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cet outil permet d'établir un projet commun et cohérent à tout le territoire. Il s'agit à la fois de répondre à des besoins de production de logements, d'établir des conditions favorables au dynamisme des activités économiques, agricoles et touristiques, de réfléchir aux mobilités ou encore de préserver le cadre de vie pour les habitants présents et à venir.

Le PLUi agit sur tout le périmètre de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération, qu'il s'agisse du littoral comme de l'arrière-pays, en milieu rural ou bien urbain. Doté d'une vision prospective sur 10 ans, ce document est aussi capable d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire.

LES ÉTAPES

LES ÉTAPES

Afin de répondre à tous les enjeux du territoire, le PLUi nécessite de longs mois de travail. Sa construction est le fruit d'études de terrain approfondies et d'une longue phase de concertation auprès du public.

PHASE 1 : L'évaluation du potentiel et des besoins du territoire

Réalisation d'un diagnostic de territoire par un cabinet spécialisé, sur la base d'études de terrain et des documents d'urbanisme existants.

PHASE 2 : La construction du projet du PLUi

Élaboration du projet par les élus locaux, en cohérence avec les éléments de diagnostic et les objectifs déterminés.

PHASE 3 : L'enquête publique

Le public est invité à s'exprimer sur la base du projet proposé. Les observations sont recueillies par un/des commissaire(s) enquêteur(s) qui émet(tent) ensuite un avis indépendant et objectif sur le projet.

PHASE 4 : L'adoption du PLUi

Le projet est finalisé puis adopté en Conseil d'Agglomération.

LA CONCERTATION

Tout au long du projet, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et les communes membres mettront en place différents modes d'information et de concertation. Un dossier sur l'avancement du projet sera consultable au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération, un registre d'observations sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération aux heures et jours habituels d'ouverture et enfin, une adresse email a été spécifiquement créée (plui@gp3a.bzh) afin de recueillir vos observations.



En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

Le saviez-vous ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également passible d'une amende de 1 500 euros pas câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.

ÉLAGUER : POURQUOI ?

Chaque année, les **chutes d'arbres** et l'**usure par frottement** des branches sur les câbles constituent une cause importante de **dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange**.

Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à leurs frais aux travaux d'élagage.

Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police-secours, sapeurs-pompiers...).

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves :

- > des **personnes dépendantes** sont **isolées**.
- > des **liaisons internet**, des télétransmissions sont **coupées**.
- > des **alarmes** deviennent **inactives** avec toutes les conséquences qui en découlent...

Nouvelles consignes de tri

✓ OUI Emballages et briques alimentaires

✓ OUI Emballages métalliques

✓ OUI Bouteilles et flacons plastiques

✓ OUI Papiers, journaux, magazines

+ Tous les emballages en plastique

✗ NON Les **OBJETS** en plastique ne se trient pas

✗ NON Couches-culottes, Essuie-tout, Cotons-tiges, Papiers souillés ou gras...

Pas besoin de les laver, il suffit de les vider.

Ils sont à jeter dans votre bac d'ordures ménagères

COUVERTURE - CHARPENTE
ZINGUERIE - BARDAGE - RAMONAGE

Sylvain
PICHOIRON
COUVERTURE

3 Pen An Hoat 22540 TRÉGLAMUS
02.96.38.31.72 - 06.79.68.88.48
s.pichouiron@hotmail.fr

CHAMBRES D'HÔTES
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Patrick & Maryvonne Troel

33 PEN AN HOAT
22540 TRÉGLAMUS
Mail : patrick.troel@orange.fr

TÉL : 02 96 92 02 93 - 06 77 14 51 82

Voirie

EN 2017, LES ROUTES DU CRANOU, DU QUILVIC, DE PEN AN RUN, DE KERNINON, DE COMORE ET DE KERAMUS ONT BÉNÉFICIÉ DE LA POSE D'UN REVÊTEMENT EN ENROBÉS.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Eurovia, dans le cadre des Marchés Publics (2.8 km pour un montant de 97 000 €) et Colas pour CMGO - Carrières et Matériaux du Grand Ouest (0.8 km pour un montant

de 20 000 €), cette dernière étant liée à la commune par une convention.

Suite à la décision du Conseil Municipal, la signalétique de la commune va être entièrement remplacée et améliorée d'ici à la

fin de l'été. Dans ce cadre, l'entreprise SPM Signalisation de Lanvollon a été retenue pour la fourniture des panneaux, la pose de ces derniers étant réalisée par les agents communaux.

Abris bus

Pour répondre à la demande de plusieurs parents d'élèves du cycle secondaire, le Conseil Municipal a décidé d'installer deux abris bus, l'un à Pen an Hoat et l'autre à Kerninon. Ces derniers ont été fabriqués et posés par les agents communaux, pour un coût de 1300 €.



Guingamp Paimpol
Agglomération

Informations aux particuliers : Le Frelon Asiatique

LA LUTTE DU FRELON ASIATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique s'y est acclimaté et s'y est fortement développé depuis. La Bretagne doit aujourd'hui faire face à la propagation de cette espèce, classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». En effet, elle constitue une menace importante pour la biodiversité et pour l'apiculture. Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population, justifient certaines mesures.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FDGDON22), organisme reconnu à vocation sanitaire dans le domaine animal et végétal, coordonne les campagnes de lutte collective en partenariat avec les collectivités. L'idée ? Limiter l'extension de la population de frelons asiatiques en détruisant les nids. Découverts tôt dans la saison, cette destruction peut s'avérer être une action efficace.

Une compétence communale

Sur le territoire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération (GP3A), les mairies conservent la compétence de lutte contre le frelon asiatique et GP3A les soutient dans leur action en participant au financement de la destruction des nids, par le biais d'un fonds de concours annuel, sur présentation des factures présentées par les communes à GP3A, en fin d'année.

Un coût important

Pour l'ensemble du territoire, GP3A aura une enveloppe budgétaire de 50 000 € par an en soutien aux communes. Une aide indispensable pour les mairies du territoire qui voient le coût de la destruction des frelons augmenter chaque année dans leur budget.

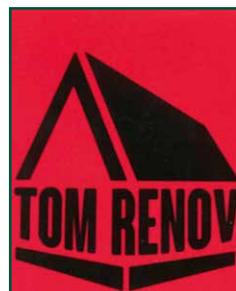
GP3A participera à hauteur de 20 € pour la destruction des nids primaires, 40 € pour les nids secondaires. Les mairies s'engagent à participer financièrement au minimum sur des montants équivalents aux opérations de destructions.

→ « Je suis un particulier et je découvre un nid de frelons asiatiques, que dois-je faire? »

...Contacter ma commune de résidence pour lui signaler le nid afin qu'elle puisse faire intervenir un prestataire.



Selon certaines estimations, les nids de frelons asiatiques en 2017 pourraient avoir quadruplés par rapport à 2016.



Peinture décoration
Revêtements sols
Ravalement
Devis gratuit

Tel. 06 89 38 43 92

Etat civil 2017

Naissances

- FEJEAN Olivia • 23 janvier
- GERHARDS HECKNER Théo • 10 février
- LE BONNIEC Tymeo • 30 mars
- PIN Clara • 25 mai
- FERREIRA RIBEIRO Gabriel • 29 juin
- LAMPER Axel • 27 juillet
- PHILIPPE Lola Jade Marie • 3 septembre
- COLAS Maël Dian Michel • 17 septembre
- CALLAC ANTHOINE Ylann • 27 septembre
- LE CAM Lilio • 5 octobre
- PISICCHIO Lyam Jean-Yves • 5 octobre
- HUET Victoria • 6 octobre
- DUTERTRE Caly Jean-Philippe Rayane • 1^{er} décembre
- FEJEAN Eryn • 16 décembre



Mariages

- Julie HOANEN et Éric LE DIOURIS • 22 juillet
- Emmy WALTER et Dimitri SERRE • 12 août
- Ginette Josiane GAINÉ et Bruno Frank MICHEL • 19 août
- Yvanie Béatrice Louise GUÉRINEAU et Benjamin Pierre Roger Adrien DAUFOUY • 20 octobre



Décès

- OLLIVO Monique Marie Yvonne née LE DÛ • 3 janvier
- GORIN Jeanne née PERRIN • 9 juillet
- LE BESCONT Jean Joseph • 28 juillet 2017
- GUILLOU Marie Thérèse née GLORENNEC • 3 octobre
- SÉBILLE Marie Thérèse née GUILLERM • 19 octobre
- MORVAN Madeleine Marie née DANIEL • 21 octobre
- MOYSAN Jean François • 27 octobre
- MONFORT Jeanne Francine Marie née DANIEL • 29 décembre



Urbanisme 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES :

- THOUELIN Joris et JEZEQUEL Roxane – Maison individuelle
- LE CLEC'H Cyrille et MIRRONET Sandra – Maison individuelle
- COSSIN Jean-François – Extension maison d'habitation
- MARTIN Alexis et GUILLOSSOU Mélanie – Maison individuelle
- PORCHER Laurent et DAUGUET Morwenna – Maison Individuelle
- M. et Mme LE BOURDONNEC Marc – Maison individuelle
- LECOMTE Arnaud – Stabulation bovine et bloc de traite
- GARLANTEZEC Romain et SAMSON Noëlle – Maison Individuelle
- SERRE Dimitri – Extension Maison individuelle



DECLARATIONS PREALABLES :

- RACINNE Louis – Création porte fenêtre et préau
- LE FRIEC Mickaël – Extension habitation et création de 2 portes fenêtres. Démolition appentis.
- PICHOURON Sylvain – Changement ouvertures
- ROCHE Florentin – Isolation par l'extérieur d'un pignon
- LE PORS Erwan – Aménagement d'une chambre dans garage et création d'ouvertures
- LE PORS Erwan – Création d'un garage non clos
- TREDAN Gilbert – Abattage de sapins

PERMIS D'AMENAGER :

- ROLLAND Yvon – Lotissement de 3 lots à usage d'habitation

Embellicour

Z.A. de Maudez
22 540 PEDERNEC
02 96 44 71 55
le-verger.paysagiste@wanadoo.fr

Aménagement
de cours
Pavage
Enrobé

La Vie associative

La bibliothèque municipale

CETTE ANNÉE, LA BIBLIOTHÈQUE COMPTE 84 FAMILLES INSCRITES. LA FRÉQUENTATION EST DONC EN HAUSSE.

C'est sans compter sur la présence des enfants de l'école qui viennent régulièrement emprunter des romans, bandes dessinées ou albums.

Au mois de Décembre, un concours de dessins sur le thème de Noël a rassemblé une quinzaine d'enfants. Par la suite, un livre a été offert à tous les participants, ce qui a fait le bonheur des enfants.

D'autres animations sont prévues pour l'année 2018.

Nous vous invitons à venir sur place consulter l'ensemble des ouvrages ainsi que nos derniers achats. La Bibliothèque des Côtes d'Armor complète ce stock, que ce soit en livres, DVD ou CD, ce qui nous permet un renouvellement régulier.

Les bénévoles (Yveline, Nelly, Ghislaine, Bernadette, Nadine, Sophie, Mireille, Marie-Claude, Marcelle, Françoise) et moi-même, Elodie, vous encourageons à venir découvrir la bibliothèque.



L'abonnement pour une famille est de 8€, pour une durée d'un an.

Les horaires : Mardi de 16h30 à 18h30
• Samedi de 10h à 12h

L'école primaire publique

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE A ENTAMÉ L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 AVEC UN EFFECTIF DE 98 ÉLÈVES, SOIT 14 ÉLÈVES DE PLUS QUE L'AN PASSÉ. CETTE HAUSSE SEMBLE SE CONFIRMER POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE.

- 30 élèves sont dans la classe de toute petite section, petite section et moyenne section. Ils sont accueillis par Mme Audrey Connan (enseignante) et Mme Véronique Teurnier (ATSEM).
- 24 élèves font partie de la classe de grande section - CP. Les élèves sont encadrés par Mme Delphine Nedelec (enseignante et directrice), déchargée le jeudi par Mme Marion Jeanne, et par Mmes Constance Huet et Elodie Réaud (ATSEM).
- 25 élèves sont dans la classe de CE1 - CE2. Mme Mélanie Abgrall en est l'enseignante.
- 19 élèves font partie de la classe de CM1 - CM2, encadrée par M. Franck Morice (enseignant).

Quotidiennement, Mmes Elodie Réaud et Constance Huet assurent l'accueil des enfants en garderie ainsi que l'accompagnement des plus jeunes à la cantine. Mme Jeannine Le Gall s'occupe également de la cantine et de l'entretien de l'école. Mme Leila Derrien assure la préparation des repas à la cantine.

Mme Véronique Mataguez et M. Renaud Duquénoy (auxiliaires de vie scolaire) complètent cette équipe pédagogique.

L'équipe enseignante et communale fonctionne en cohérence et en confiance. Les échanges sont en effet permanents au sein de l'école. Le professionnalisme et la bienveillance de tous garantissent le meilleur accueil possible pour les élèves et leurs familles.



De par sa taille, l'école de Tréglamus est résolument une école à taille humaine. Les effectifs raisonnables permettent à l'équipe pédagogique d'être au plus près des problématiques de chacun des élèves.

L'organisation et le dimensionnement de l'école permettent aux enfants de s'épanouir dans un climat de confiance et de travail. De nombreux projets inter-

BOULANGERIE PATISSERIE

Scaviner

16, avenue des Prunus
22540 Louargat
Tél. : 02 96 43 13 80
Mail : boulangerie.scaviner@wanadoo.fr

SARL POUAPON

**Couverture - Zinguerie
Isolation - Bardage - Velux**

15 rue Zunadery
TREGLAMUS

N° SIRET: 491 382 966 00027

06.10.91.26.49 / 02.96.44.28.61

AGE
ECO
artisan

classes voient ainsi le jour, favorisant les échanges et la découverte pour tous !

Grâce aux actions organisées par les parents impliqués au sein de l'amicale laïque, et au soutien de la mairie, de nombreux projets pédagogiques voient le jour tout au long de l'année.

- Sorties piscine pour les élèves de CE et de CP.
- Sorties cinéma pour classes de CE et CM (3 séances dans l'année pour découvrir de nouveaux univers).
- Rencontres USEP (sport scolaire) et prêt de matériel pour toutes les classes.

Les élèves participent également aux cérémonies du 11 novembre. Les CM ont entamé depuis 2015 un travail de mémoire autour de la Première Guerre Mondiale.



L'année 2016/2017 avait été riche en projets.

PS/MS : Une sortie à la ferme pédagogique a été organisée au printemps. En fin d'année, les élèves se sont rendus à Trégastel visiter l'aquarium marin et découvrir la pêche à pied. Un grand moment !

GS-CP / CE : De nombreux projets ont été menés dans l'année entre les deux classes : visite au Centre du Son de Cavan et randonnée autour de Tréglamus en fin d'année scolaire. Plus tôt dans l'année, les CE s'étaient rendus avec les CM au Musée école de Bothoa pour y retrouver la saveur des classes d'autrefois.

CM : En mai 2017, les CM avaient pris la direction de l'Île Grande pour une classe

de découvertes scientifiques riche en rencontres et en temps forts : planétarium, éco-centre, radome, musée des télécoms, randonnées, veillée bretonne... Les élèves ont particulièrement apprécié la construction de fusées au planétarium.

Lors de la semaine bretonne, les élèves de CM, rejoints par les CE2 pour l'occasion, ont pu travailler pendant plusieurs jours avec Korentin Davai, chanteur de Kan Ha Diskan.

Ils ont ainsi pu découvrir et pratiquer le chant en breton et en gallo. Ils ont même fait danser les parents lors de la fête de l'école fin juin !

Comme chaque année, l'amicale laïque a offert un goûter de Noël et un spectacle aux élèves de l'école. Cette année, ils ont



pu apprécier les nouvelles aventures de Dédé Koad, de la compagnie Choukibenn. Des cadeaux ont été offerts aux classes.

Grâce au soutien des parents d'élèves et de l'amicale laïque, de nombreux projets pédagogiques ont été validés et vont voir le jour sur ce premier semestre 2018 :

- Animation organologie par le Centre de Découverte du son de Cavan (PS/MS et GS/CP)
- Rencontres sportives avec d'autres écoles pour toutes les classes dans le cadre de l'USEP
- Spectacle de la compagnie Les 3 Charçons (fév. 2018) (PS/MS et GS/CP)
- Sortie au Centre de Découverte du Son à Cavan (avril 2018) (PS/MS et GS/CP)
- Sortie à la Cité des Télécoms (CE)
- Randonnée (mai/juin 2018) (GS/CP)

- Sortie au Centre Forêt Bocage à La Chapelle Neuve (juin 2018) (PS/MS et GS/CP)

- Réalisation d'un film d'animation : la classe de CM a été retenue pour un projet unique dans le département : faire réaliser aux élèves un film d'animation de A à Z : de l'écriture à la diffusion, en passant par la construction des décors et le tournage. Ils seront accompagnés par une réalisatrice professionnelle, Emmanuelle Gorgiard. (Classe de CM)

- Classe de découverte pour les CM. Toujours en bord de mer, elle sera axée cette année sur les activités nautiques.

- Juin 2018 : Pour la troisième année consécutive, les élèves de l'école bénéficieront d'une semaine « Langue et

Culture bretonne ». Initiative unique en son genre, elle permet aux élèves d'aller à la rencontre de la culture bretonne et du patrimoine local. Elle se terminera également par un fest deiz pour les élèves,

le vendredi 29 juin 2018 dès 15 H. Les musiciens locaux qui souhaitent y participer sont invités à contacter M. Morice à l'école.

La présence de Nelly Henry et de Ghislaine Ruchon est également une grande chance pour l'école. Par le biais de l'association « Lire et Faire lire », elles interviennent chaque semaine pour partager des temps de lecture très appréciés dans la classe de Grande Section CP. Elles assurent également l'accueil des classes à la bibliothèque municipale.

Nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur enfant en septembre 2018 à venir nous rencontrer, dès à présent, afin de leur faire découvrir les richesses de notre école.

LE VERGER
Paysagiste

Z.A. de Maudez
 22 540 PEDERNEC
 02 96 44 71 55
 le-verger.paysagiste@wanadoo.fr

Bureau d'études
 Création de Jardin
 Entretien de jardin

Au service du patrimoine rural
 Fauchage - Débroussaillage - Elagage au lamier

Fabien TREMEL

1, Bod Derff - 22390 GURUNHUEL
02 96 43 17 55 - 06 76 56 15 43
 damaservices@hotmail.fr - www.dema-services.fr

Club Digemer Mad

TOUS LES 1^{ERS} LUNDIS DE CHAQUE MOIS À PARTIR DE 14 HEURES, DANS LA SALLE DU TERRAIN DES SPORTS, VENEZ NOUS REJOINDRE, L'AMBIANCE EST SI CONVIVIALE.

Chacun peut trouver son activité préférée : jeux de boules, cartes, jeux de société et marche pour les courageux. Nous serions également ravis si vous veniez simplement nous saluer et partager un bon goûter avec café, chocolat et crêpes.

L'année dernière une escapade d'une journée en car a été programmée au

mois de Juin, sur la rivière de l'Odet avec la visite de Bénodet en petit train. Le soleil étant présent, ce fût une belle journée de détente.

Le repas du Club s'est déroulé au mois de juillet, juste avant les vacances, ainsi que le bal où nous avons enregistré beaucoup d'entrées avec une super ambiance.

Le concours inter-clubs de boules a eu lieu en Avril à Belle-Isle-en-Terre ainsi que la finale au mois de Septembre 2017.

Naomie et Bernard, toujours présents, assurent les cours d'anglais les 2^{èmes} et 4^{èmes} lundis du mois et n'oublions pas Nicole TAUVERON, présente les 3^{èmes} mardis de chaque mois pour animer l'atelier fleurs. Nous les en remercions.



Le club de Roller & Rink Hockey

CETTE ANNÉE, LE CLUB EST COMPOSÉ DE 30 ADHÉRENTS À L'ÉCOLE DE PATINAGE ET DE 4 ADHÉRENTS PRÊTÉS/ASSOCIÉS AU CLUB DE RINK HOCKEY DE CALLAC.

Petit changement en ce qui concerne les séances d'entraînements des enfants. Elles se déroulent toujours les Vendredis, à partir de 18h00 à Tréglamus et, depuis le début de cette année, elles ont également lieu les Mardis afin de permettre un meilleur apprentissage. Les hockeyeurs réalisent eux aussi leurs entraînements le Vendredi à 20h30 à la salle Albert Monfort de Callac. Leurs rencontres de

championnats ont lieu la moitié de la saison dans cette même salle (Calendrier visible à la salle des sports de Tréglamus).

La cotisation annuelle s'élève à 40 euros.

Le club a prévu des animations afin de récolter des fonds, ainsi qu'un gala de fin de saison qui aura lieu le 22 Juin 2018 (représentation de l'école de patinage et match de Rink Hockey par les seniors).

Pour tout renseignement :

Karen (présidente et animatrice) :
06 42 22 26 52

Clément (trésorier) : 06 80 45 16 95

Gaël (secrétaire) : 06 43 43 65 29

Typhaine (animatrice) : 06 42 96 38 82



L'amicale laïque

Du changement à l'Amicale Laïque de Tréglamus !

L'Amicale laïque a changé de visage cette année, un nouveau bureau a été élu. L'ancien bureau a émis le souhait de passer la main. La plupart des membres y était depuis environ 3 ans. Ils ont fait un travail formidable, ce qui a permis de faire de nombreuses activités et sorties pour les enfants. Certains d'entre eux restent tout de même membres encore cette année.

Le nouveau bureau, élu tardivement mi-octobre, est donc composé d'Éric Le Diouris en fonction de Président, Marina Burlot est son Adjointe. Mathilde Le Bozec est la Trésorière et sera secondée par Malory Pichouron. Sophie Le Solleu s'occupe de la partie secrétariat avec son adjointe Florence Julou.

Chacun son rôle mais tout le monde fait tout. En effet le nouveau bureau l'a vite compris, le rôle de l'Amicale Laïque est très important pour la vie de l'école car elle permet rythmer l'année scolaire avec de nombreuses sorties pédagogiques. Toutes les opérations mises en place n'ont pas d'autre but que de faire profiter les élèves, car chaque sortie à un coût et il faut donc trouver sans cesse des financements.

On n'a rien sans rien !

En effet, la mise en place de ces opérations nécessite beaucoup d'énergie et de moyens, nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelles opérations à mettre en place afin d'éviter une certaine lassitude des parents à participer à ces opérations. Mais le plus important et le plus difficile est de trouver constamment de petites mains pour faire en sorte que toutes ces opérations se déroulent parfaitement.

Nouveauté.

Une page Facebook a été créée afin que tout le monde soit au courant de ce qui se passe en temps réel sur les activités prévues au cours de l'année scolaire. Chacun est invité à faire vivre cette page en laissant un petit commentaire, l'école y mettra également les informations relatives la

concernant.

Les Opérations et les activités.

- Une opération Gâteaux/gavottes (de La Biscuiterie Ménou à Plougonver et Loc Maria Biscuit) a été menée juste avant les vacances de Noël ;
- Une opération Galettes des rois de la Biscuiterie Ménou a également eu lieu au début du mois de janvier. Ces deux opérations ont très bien fonctionné, pour preuve les ventes réalisées ont été importantes ;
- Une opération Pizza est prévue mi-Mai ;
- Un couscous est prévu le 7 Avril 2018 et le repas de fin d'année est lui prévu le 30 Juin 2018.

Toutes ces opérations ont permis de financer les activités suivantes :

Le projet cinéma pour les CM, la classe de découverte à Perros pour les CM, l'école et cinéma pour les CE et CM, le spectacle « les 3 Chardons » pour les PS/ MS/GS/CP, des sorties au Centre Forêt Bocage et au Centre de Découverte du Son à Cavan pour les PS/ MS/ GS/ CP, une visite du collège pour les CM ainsi que le financement des cadeaux de fin d'année.

L'ensemble du bureau de l'Amicale Laïque tient à remercier toutes et tous ceux qui ont pu participer de loin ou de près aux opérations et sollicite, encore et encore, les parents pour les prochaines opérations seront menées les prochains mois, notamment pour les repas qui demandent beaucoup de main d'œuvre et donc beaucoup de bénévoles.

À bientôt.



Breizilois Darts (fléchettes électroniques)



Le club de fléchettes électroniques, composé de treize joueurs amateurs, participe à nouveau au championnat local pour la saison 2017-2018 avec deux équipes engagées, une équipe masculine et une équipe mixte, avec pour but la qualification pour les championnats de France qui se dérouleront à La Rochelle en Juin prochain.

Le club organise cette année la 6ème édition de l'Open du Trégor, reconnu dans toute la Bretagne, et qui regroupe chaque année une centaine de joueurs amateurs. Il aura lieu les 20, 21 et 22 Avril prochains à la salle Multifonctions de Tréglamus et une tombola sera à nouveau organisée au profit de l'association Pierre Le Bigaut Mucoviscidose.

Tout cocagnard est naturellement le bienvenu !

Le club organisera également son concours annuel « en Pen eus Pen » lors des fêtes communales qui auront lieu le week-end de la Pentecôte.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du bureau, les joueurs, les bénévoles et la municipalité pour leur travail et leur soutien qui permettent d'organiser de belles festivités chaque année.

Aurélié DANIEL, présidente de l'association



Les randonneurs du Jaudy

EN 2017 LES RANDONNEURS DU JAUDY ONT CONTINUÉ LEURS ACTIVITÉS EN PROPOSANT À TOUS DES SORTIES TOUS LES DIMANCHES SUR LES SITES LES PLUS REMARQUABLES DE LA RÉGION.

Chacun des adhérents organise la randonnée afin de découvrir les « coins » les plus agréables de notre département et parfois au-delà.

Ces randonnées sont ouvertes à tous et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons ; n'hésitez pas à venir prendre l'air en notre compagnie.

D'autres séjours plus importants ont été proposés et ont connu un vif succès.

Le week-end organisé à Lessay dans le Cotentin a été l'occasion de découvrir les charmes des côtes normandes ; celui à Saint Gildas de Rhuys nous a permis de parcourir la magnifique région du Golfe du Morbihan dans une ambiance très conviviale.

Changement de destination en 2017 pour notre semaine de randonnées du mois de Juin, en effet, c'est la Côte d'Azur que le groupe est allé découvrir sous le soleil de Saint-Raphaël.

En collaboration avec le club mycologique des Côtes d'Armor, nous avons une nouvelle fois organisé l'exposition annuelle, les nombreux visiteurs ont pu admirer près de 500 variétés dans un superbe décor floral.

Un grand remerciement à tous les bénévoles qui, par leur aide, ont contribué au succès de cette manifestation.

Nouveauté 2017 : un stand au profit de la lutte contre la mucoviscidose a attiré beaucoup de visiteurs désireux d'acquérir de jolis cadeaux de Noël tout en contribuant à financer la lutte contre cette terrible maladie ; une partie de la recette de l'exposition sera aussi versée à l'association PLB muco prochainement.

Par ailleurs notre association organise des cours de cuisine qui ont lieu à la salle multifonctions une fois par mois le jeudi soir. Ces cours sont dispensés par Guillaume Fornasier, chef cuisinier renommé de Lannion. (les personnes intéressées pour la prochaine saison peuvent déjà se faire connaître au 06 72 83 46 88).

Le bureau.



Association des chasseurs et propriétaires

POUR CETTE NOUVELLE SAISON DE CHASSE, LA SOCIÉTÉ SE RÉJOIT DE L'ARRIVÉE DE JEUNES CHASSEURS APPORTANT UN NOUVEL ÉLAN À L'ASSOCIATION



Au 1^{er} rang, de gauche à droite, Edwin Le Clech, Maryline Lorguilloux, Johan Bornet et, à l'arrière, Mathis Prigent et Steven Le Ray en compagnie de Yves Prigent (Manquent sur la photo, Antoine Cossin et Alexis Le Bour).

L'association compte au total 23 sociétaires et 3 actionnaires.

Du fait de la rareté du petit gibier et de la progression du gros gibier, de plus en plus de battues sont organisées. Celles-ci sont soumises à des règles de sécurité très strictes.



Le comité des fêtes

LE COMITÉ DES FÊTES DE TREGLAMUS S'EST RENOUELÉ EN 2017.

Une nouvelle équipe, en association avec l'ancienne, a été mise en place dont voici le bureau :

Jean-Noël LE GALL, président, Mickaël CLOAREC, trésorier et Emmanuelle LE CORRE, secrétaire.

Le comité est satisfait des festivités de l'année 2018, particulièrement du cochon grillé des fêtes communales, action qui sera renouvelée en 2018.

Si des personnes sont intéressées pour faire partie de la grande famille du comité, elles sont invitées à prendre contact avec le président.

Par ailleurs, le comité recherche de nouvelles activités à proposer le dimanche des fêtes communales pour compléter l'offre actuelle. Si vous avez des idées, contactez-nous.

Contact : comitedesfetesdetreglamus@orange.fr

Jean-Noël LE GALL, président



Le relais paroissial

LE RELAIS PAROISSIAL EST TOUJOURS SOUCIEUX D'ASSURER SON RÔLE DANS LES ÉVÉNEMENTS QUI SURVIENNENT DANS LA VIE DE L'ÉGLISE : BAPTÊMES, MARIAGES ET OBSÈQUES.

Tous les ans, les pardons de la Pentecôte et de la Sainte Anne connaissent une affluence particulière. De nos jours, l'Église a surtout des missions particulières à accomplir :

- Partager la vie des hommes ;
- Aimer et comprendre les hommes dans leur travail et leurs engagements. La vie économique et sociale est très importante pour nous tous ;
- Soutenir moralement les familles face à leurs problèmes et difficultés ;
- Savoir accueillir les enfants et les jeunes avec le souci de la formation personnelle et de la valorisation des filières professionnelles ;
- Aider à la création et promouvoir la dignité et la responsabilité des hommes dans le respect de l'environnement et de la culture.

Le relais.



CETTE SAISON 2017/2018, TERRY LE GALL A PASSÉ LE TÉMOIN DE PRÉSIDENT À SÉBASTIEN LEBIGRE.

Une seule équipe est engagée en D3 et est entraînée par Erwan Prigent et Didier Prigent. Malgré l'arrivée de nouvelles recrues, l'année s'annonce compliquée tant en terme d'effectifs de joueurs qu'en terme de bénévoles. Ces derniers restent toutefois tous très motivés pour défendre les couleurs du club.

L'UST souhaite remercier tous ses supporters et supportrices qui nous suivent tous les dimanches. Pour rappel, outre les dimanches, le club organise des manifestations diverses au courant de l'année : jambon à l'os/frite en novembre, raclette en février et repas du 13 juillet en collaboration avec le comité des fêtes.

Comité local FNACA

LA FNACA COMPTE À CE JOUR 13 ADHÉRENTS, 3 ADHÉRENTES ET UNE SYMPATHISANTE.

Cette année, un adhérent recevra une décoration lors de la cérémonie du 19 mars, à l'occasion de la journée nationale de souvenir et de recueillement.

A la suite de cette cérémonie, le porte-drapeau se rendra dans les communes voisines par solidarité.

Comme tous les ans, le concours de boules aura lieu le samedi 23 juin.

Le comité de la FNACA



Le Calendrier des fêtes 2018

FEVRIER

Samedi 03 : Soirée Crêpes des Chasseurs
Samedi 10 : Soirée Raclette UST
Samedi 24 : Concours de belote Comité des Fêtes

MARS

Samedi 10 : Soirée Crêpes Club du 3ème Age
Lundi 19 : Commémoration FNACA

AVRIL

Samedi 7 : Repas Amicale Laïque
Vendredi 20-Samedi 21-Dimanche 22 : Open Fléchettes
Breizhlois Darts

MAI

Samedi 19-Dimanche 20-Lundi 21 : Fêtes communales

JUIN

Samedi 23 : Gala patinage Club de Rink Hockey
Samedi 23 : Concours de boules de la FNACA
Samedi 30 : Amicale Laïque- Fête de l'école

JUILLET

Vendredi 13 : Moules Frites : Comité des Fêtes et U.S.T.
Feu d'artifice
Dimanche 22 : Bal Club 3ème Age

SEPTEMBRE

Samedi 15 : Concours de boules : Vétérans foot
Dimanche 23 : Fest Deiz Club du 3ème Age

OCTOBRE

Samedi 20 : Concours de belotte Comité des Fêtes
Samedi 27-Dimanche 28 : Exposition mycologique

NOVEMBRE

Samedi 17: Repas UST

DECEMBRE

Samedi 08 : Marché de Noël

La vie de la commune



Le Club Digemer Mad au boulodrome



Remise de calculatrices aux élèves de CM2



La classe 7



Le centre de loisirs



Remise de nouveaux maillots aux vétérans



La nouvelle équipe enseignante



Colis de fin d'année au CCAS



Les écoliers sur les chemins de la commune